



Quel type de contrat collaboration entreprises ?

Par sel16

Bonjour, je suis une boutique en ligne de vente de bijoux et je souhaite créer un espace sur mon site où on pourra retrouver d'autres marques (qui ne m'appartiennent pas) afin de les promouvoir. Il n'y a aucun frais engendrés des deux partis, c'est une collaboration purement basée sur la communication et la promotion mutuelle des entreprises. Je souhaite créer un contrat pour protéger mon "idée" afin d'être la seule à héberger ce projet et je ne sais pas comment m'y prendre. De plus, je ne sais pas de quel type de contrat il s'agit. J'aimerais réaliser ce contrat au plus vite pour lancer mon projet. Les entreprises qui collaborent auront pour conditions de partager mon site et les marques présentes, de même pour moi.

Pouvez-vous me diriger vers le contrat adapté et si possible les démarches à effectuer car je suis un peu perdue !

Merci à vous.

Par morobar

Bonjour,
pour protéger mon "idée" afin d'être la seule à héberger ce projet
On ne peut pas breveter une idée.
Sinon j'ai l'idée d'entreprendre des voyages spatiaux.
Ainsi chaque navette décollant devra me verser une commission.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il s'agit d'une "marketplace". Cette idée n'est pas nouvelle et existe depuis bon nombre d'années.

Par sel16

Je sais que cela existe déjà, mais dans mon contrat j'aimerais ajouter une clause stipulant que les entreprises collaborant avec moi non pas le droit de reproduire mon idée sur leur site et que je suis le seul hébergeur de ce projet, est ce possible?

Par Henriri

Hello !

Sel, je ne sais pas si c'est bien différent de votre idée mais il me semble que ça existe déjà... Anecdote : il y a peu j'ai voulu dégrossir l'achat d'un ventilateur de plafond en faisant le tour des 3 ou 4 grandes enseignes de bricolage... Sur le site de Meroy Lerlin j'ai rapidement trouvé un modèle intéressant. J'ai appelé le service client de cette enseigne pour avoir des infos supplémentaires sur cet équipement. On m'a alors répondu qu'il n'était pas vendu par l'enseigne mais en "exclu web" par le fournisseur Truc Machin (ce qui ne m'avait pas sauté au yeux puisque je consultais bien le site de Meroy Lerlin). Et c'était c'est donc Truc Machin qu'il me fallait questionner.

A+